

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 MARS 2006

Délibération n°2006-09

Date de convocation: 6 mars 2006
 Nombre de délégués en exercice : 34
 Titulaires : 13
 Suppléants : 11
 Absents non remplacés : 10
 Votants : 24

L'an deux mil six, le treize mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

C. BOUILLOT - J. BUIS - L. MAIGRE
 L. BISCARRAT - A. MILON
 L. STANZIONE - P. VACCHIANI - C. GROS - P. MARGAILLAN - G. CHAMPEL
 G. VERNET - H. FORIEL DESTETZET
 C. DEPOISIER



SUPPLEANTS

JP. BRUN - C. BERARD - J. CASALIS - J. PLATTO - A. LAUGIER - M. BERTLOT -
 G. BANACHE
 F. BLANCO - R. ROUX
 B. LEMOSSE
 R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

A. MANSOUR - P. MELY - G. BEL - Y. DUPONT - M. JOUBERT
 A. TORT - JP. BOISSON - M. FOURMENT
 G. MOUREAU
 C. STACHETTI

Secrétaire de séance : Christian GROS



OBJET : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2005

Rapporteur : M. Guy VERNET

Le Rapporteur expose :

Le compte administratif 2005 du budget principal vient d'être adopté.

Conformément à l'instruction M14 régissant le budget il convient que les résultats de l'exercice 2005 soient affectés comptablement.

Résultats financiers 2005

Résultat de la Section de Fonctionnement	
Résultat net de l'exercice (A)	36 903,47 €
Résultats antérieurs reportés (B)	15 000 €
 Résultat à Affecter (C) = A + B	 51 903,47 €
 Solde d'exécution de la section d'Investissement (D)	 6 353,06 €

Solde des restes à réaliser de la Section d'Investissement (E) 0 €

Besoin de financement (F) = D + E 0 €

Il est proposé que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2005 (+51 903,47 €) soit affecté :

- pour 31 865 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
- pour le solde (soit 20 038,47 €) au compte 1068 de la section d'investissement 2006 en excédent de fonctionnement capitalisé.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 6 353,06 €, sera reporté au chapitre 001 de la section d'investissement 2006.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2005 du budget principal tels que présentés ci-dessus,
- **DECIDE** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2005 (+51 903,47 €) soit affecté :
 - pour 31 865 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
 - pour le solde (soit 20 038,47 €) au compte 1068 de la section d'investissement 2006 en excédent de fonctionnement capitalisé.
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement 2005 (+6 353,06 €) sera reporté au chapitre 001 de la section d'investissement 2006.

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSENCE : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/04/06

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 51 903.47 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	24
VOTES : Contre	0
Pour	24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

51 903.47 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0.00 €

R 001 (excédent de financement)

6 353.06 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement (1)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E 0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H 51 903.47 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

20 038.47 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

31 865.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

PREPARE
11 AVR. 2006
BUREAU DU COURRIER

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'Instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006.

Le Président,

Vu le .

LE PREFET,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 51 903.47 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	24
VOTES : Contre 0 Pour 24	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 903.47 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 000,00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	51 903.47 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	6 353.06 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 51 903.47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	20 038.47 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	31 865.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006.

Le Président,

Vu le .

LE PREFET,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Alain MILON, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 51 903.47 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	24
VOTES : Contre	0
Pour	24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 36 903.47 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 15 000.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 6 353.06 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F

=D+E 0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H 51 903.47 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

20 038.47 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

31 865.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

11 AVR. 2006
BUREAU DU COURRIER
51 903.47 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session, le 13/03/2006.

A Avignon, le 13/03/2006.

Le Président,

Vu le .

LE PREFET,

